



# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (L.181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale du projet de **reprise de la chaussée de Carennac** sur les communes de Carennac et de Tauriac, sollicitée par le Syndicat mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval.

Par arrêté n° E-2026-110 du 18 mai 2026, la consultation du public est prescrite pour 3 mois, soit du **jeudi 11 juin 2026 à 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 à 17h00**.

Au terme de la procédure, la préfète du Lot statue par un arrêté d'autorisation ou de refus du projet au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif est monsieur Robert MARTEL. Il sera suppléé par madame Monique SERRES en cas d'empêchement.

Pendant la durée de la consultation les éléments du dossier de la consultation du public comprenant les informations environnementales relatives à la demande sont consultables :

- sur le site Internet des services de l'État dans le Lot (<https://www.lot.gouv.fr>, rubrique « Publications / Participations-du-public / Autorisations-environnementales ») ;
- sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de la consultation du public, en mairie de Carennac (110 route de Gramat 46110 Carennac), aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- directement sur le site Internet de la consultation (<https://liv.adm-occitanie.fr> / rubrique « Consultations en cours ») ;
- sur le site Internet du SMDMCA : <https://www.smdmca.fr/enquetes-publiques/>.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être formulées :

- sur les registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, déposés en mairies de Carennac et de Tauriac aux heures d'ouverture ;
- par courrier postal adressé à la mairie de Carennac (110 route de Gramat 46110 Carennac), à l'attention du commissaire-enquêteur, avec la mention « Chaussée de Carennac » ;
- directement sur le site Internet de la consultation <https://liv.adm-occitanie.fr/> (rubrique « Consultation en cours ») ;

Ne pourront être pris en considération que les courriers et courriels parvenus au plus tard le jour et heure de clôture de la consultation du public : le **11 septembre 2026 à 17h00**.

Le commissaire-enquêteur reçoit le public selon le calendrier suivant :

- en mairie de Carennac : le lundi 29 juin 2026 de 15h00 à 18h00 & le mercredi 2 septembre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
- en mairie de Tauriac : le samedi 4 juillet 2026 de 9h00 à 12h00 ;
- lors d'une visio-permanence tenue le mardi 4 août 2026 de 10h00 à 12h00 par le commissaire-enquêteur, sur simple demande (**avant le 31 juillet 2026 à 17h00**) sur le site <https://liv.adm-occitanie.fr/> (rubrique « Consultations en cours ») en déposant une contribution et en indiquant son adresse mail puis la mention « demande de RDV visio » dans la fenêtre « Contribution ». La réponse du commissaire-enquêteur (envoyée par courriel) précisera les modalités de connexion via un lien internet en accès direct, sans logiciel préinstallé.

Le commissaire-enquêteur sera également joignable par téléphone (**07 81 02 80 81**) afin de convenir d'un rendez-vous, en particulier pour échanger par visio-conférence ou par téléphone, pendant la durée de la consultation en cas de difficulté d'accès au registre dématérialisé ou aux registres papiers.

Une première réunion publique aura lieu au cours des quinze premiers jours de la consultation, le **mardi 16 juin 2026** de 18h30 à 20h30 en la salle polyvalente de Carennac (46110).

Une seconde réunion publique aura lieu au cours des quinze derniers jours de la consultation, le **jeudi 27 août 2026** de 18h30 à 20h30 en la salle polyvalente de Carennac (46110).

À compter de la clôture de la consultation du public et pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public, en DDT du Lot, au siège du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval, en mairies de Carennac et de Tauriac, sur le site Internet des services de l'État dans le Lot (<https://www.lot.gouv.fr>, rubrique « publications / participations du public / autorisation environnementales ») ainsi que sur le site internet de la consultation (<https://liv.adm-occitanie.fr/> rubrique « Consultations closes »).

Toute information technique peut être demandée au syndicat mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval aux coordonnées suivantes :

[www.smdmca.fr](http://www.smdmca.fr)

Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval SMDMCA

134 avenue Charles de Verninac - 46110 VAYRAC

Référente : Audrey LAROUSSE / [a.larousse@smdmca.fr](mailto:a.larousse@smdmca.fr) / Tél : 05.65.32.27.38

